



**Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique  
De nouvelle génération (CLEA+) de la Communauté d'agglomération  
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Il est lancé,

en partenariat avec :  
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,  
le rectorat de l'académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas de Calais,  
en lien avec :  
le conseil départemental du Pas de Calais,

**un APPEL A CANDIDATURES**  
en direction **des journalistes** pour une résidence – mission  
à des fins d'éducation aux médias et à l'information

Année 2027 (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> semestre)

Date limite de candidature : le 13 mars 2026

# 1 La résidence – mission

## a) Contexte

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2011 un contrat local d'éducation artistique.

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) permet ainsi chaque année, la mise en place des résidences-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant-e-s du territoire dans leur ensemble. Ces résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 100 communes qui composent l'intercommunalité.

Cette résidence-mission prend place dans le cadre d'un contrat CLEA *nouvelle génération (2025-2028)* qui propose d'explorer les deux axes suivants :

### -les transitions :

Le projet de territoire 2022-2032 « L'agglo 100% durable » met en avant les changements de société, les mutations profondes dues au contexte technologique et numérique, au dérèglement climatique et les défis à relever pour adapter le territoire et tendre vers une haute qualité de vie sociale.

Les résidences-mission, par les thèmes choisis, les disciplines artistiques et les artistes sélectionnés participent à ces questionnements en lien avec le territoire et apportent des éclairages sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

Elles peuvent également inciter les habitants et notamment les plus jeunes d'entre eux à porter un regard renouvelé sur le patrimoine bâti, immatériel et naturel et à s'approprier l'histoire, la mémoire et les paysages du territoire pour ainsi mieux les préserver.

Il s'agit également de poursuivre les projets d'**inclusion** permettant à tous les habitants de vivre des expériences créatives avec des artistes. Les partenariats sont nombreux avec les structures recevant des personnes en situation de handicap (Instituts Médico Educatifs, Service d'Accueil Temporaire, Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile...), les structures médicales (Etablissement Public de Santé Mentale, Centre Médico Psychologique...), les structures de justice (Maison d'arrêt, Centre Educatif Fermé...), les maisons de retraite, les centres d'hébergement, les Programmes de Réussite Educative, les associations...

### - les jeunesses

Le territoire est jeune et présente des enjeux importants d'éducation et de formation. Dans la continuité des quatre conventions, la CABBALR souhaite amplifier l'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes, de la naissance à l'université, par ces rencontres avec les artistes, des expériences de découverte, d'ouverture, propices à l'éveil de l'esprit critique et au plaisir de l'apprentissage.

Le contrat *nouvelle génération* doit aussi être l'occasion de travailler plus particulièrement en direction de la jeunesse vivant en ruralité.

Afin d'impliquer davantage les jeunesses, les partenaires veillent à identifier des thématiques et des champs artistiques adaptés et fédérateurs.

Les partenaires sont également attentifs au choix des artistes ayant l'envie et la capacité de travailler avec la petite enfance afin de pouvoir mener des projets dans les crèches et maternelles.

Pour répondre aux objectifs du CLEA *nouvelle génération* qui viennent d'être décrits, les partenaires ont décidé d'accueillir un.e journaliste en 2027 pour développer l'éducation aux médias et à l'information, qui apparaît nécessaire dans un contexte de « désinformation » et de développement des « fake news ».

### **b) Objectif de la résidence - mission à des fins d'éducation aux médias et à l'information**

Le-la journaliste est invité-e à venir résider sur le territoire et à expérimenter différentes formes d'interventions avec ses habitant-e-s, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux-se-s professionnel-le-s qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnel-le-s de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'information, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc. mais aussi aux relais bénévoles du monde associatif.

De façon plus précise, la résidence - mission s'adressera aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur, ainsi qu'aux encadrant-e-s professionnel-le-s, voire à un plus large public (au tout public, aux familles et aux parents).

La résidence aura différents objectifs :

- Faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- Donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et aider à son décryptage ;
- Encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
- Donner des repères et des éléments de compréhension afin de pour pouvoir s'informer, s'exprimer librement, élargir son horizon, appréhender le monde dans toute sa complexité, et développer son esprit critique.

Le-la journaliste en résidence proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Actions éducatives en direction des jeunes publics ;
- Actions de formation à destination des acteurs des champs de l'éducatif ; du social et du culturel ;
- Diffusion des productions du/de la journaliste invité-e, et des productions co-construites lors de la résidence.

Il est, par ailleurs, précisé au/à la journaliste candidat-e que des équipes artistiques en résidence - mission interviendront sur le même calendrier en 2027. Des croisements entre le-la journaliste-résident-e et les artistes sont tout à fait envisageables et encouragés.

Le-la journaliste-résident-e retenu-e bénéficiera d'une coordination élaborée par le service culture de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Pour la plus complète information du/de la candidat-e, il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence - mission en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

## 2 - Cadre de la résidence-mission

### a) Précisions

En vue de cette résidence - mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, est recherché un·e journaliste professionnel·le (titulaire ou non d'une carte de presse) ayant une pratique pluridisciplinaire des médiums utilisés tels que le webzine, le podcast, l'image, le son, etc.

Ce présent appel à candidature est ouvert aux journalistes, français·e ou étranger·ère, maîtrisant l'usage de la langue française (oral et écrit). Le·la journaliste devra fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté : scolaire, éducative, associative et culturelle.

Cette résidence demande une entière disponibilité de la part du·de la journaliste durant toute la période. Néanmoins, en accord et concertation avec la Communauté d'agglomération, le·la résident·e pourra exceptionnellement s'absenter afin de maintenir son activité professionnelle tout en gardant prioritaire la résidence - mission.

Il·elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

A noter : un appel à candidature à destination des artistes et des collectifs artistiques de tous domaines d'expression artistique pour 4 résidences-missions à des fins d'éducation artistique et culturelle est également lancé sur le thème « Connectons-nous ».

Cette entrée thématique n'a pas de caractère obligatoire pour la résidence d'éducation aux médias et à l'information, mais le ou la journaliste peut s'en emparer s'il ou elle le souhaite.

### Calendrier

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période choisie :

Session 1 : de février à juin 2027

Ou session 2 : de septembre 2027 à janvier 2028.

#### ➤ Phase 1. Découverte/immersion en amont des résidences-mission

**Une phase de découverte de 3 jours** est mise en œuvre en amont du démarrage de la résidence afin que le·la journaliste retenu·e puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de rencontre tout public.

**Pour la session1 : en octobre/novembre 2026 (date à définir conjointement)**

**Pour la session 2 : au printemps 2027**

Durant ces 3 jours, le·la journaliste participe à des réunions/présentations destinée aux enseignant·e-s du premier et second degrés et à tout·e-s professionnel·le-s du champ de la culture, du social, de l'animation. Il s'agit pour le·la journaliste de présenter son travail de la manière qui lui semble la plus appropriée. Cette présentation permet par la suite aux partenaires d'envisager une collaboration avec lui·elle.

➤ **Phase 2. Conception collective des futures interventions et déploiement des actions sur le territoire**

**Pour la session 1 : du lundi 2 février au vendredi 18 juin 2027**

**Pour la session 2 : de septembre 2027 à janvier 2028**

Une période de 3 semaines environ, est consacrée à la rencontre des équipes d'enseignant·e-s et/ou des équipes de professionnel·le-s de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateur·rice-s, éducateur·rice-s, médiateur·rice-s, professionnel·le-s de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, des collectivités, etc. Il s'agit ici d'imaginer avec les parties prenantes les futures interventions.

A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter au/à la journaliste leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien.

Les semaines suivantes permettent la mise en œuvre des interventions, légères et, à priori, éphémères à mener en direction des élèves et publics dont ces professionnel·le-s ont la responsabilité.

Chaque résidence - mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant des élèves et des publics. Chaque intervention repose sur la mobilisation d'une équipe de professionnel·les et non d'un·e seul·e interlocuteur·rice.

**b) Conditions financières**

Les contributions respectives de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution du·de la journaliste.

**L'allocation forfaitaire de résidence pour le·la journaliste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut de·de la journaliste et/ou du régime auquel il·elle est affilié·e). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.**

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes
- la diffusion de son travail et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

**Il est demandé au·à la journaliste candidat·e de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.**

**Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti au·à la journaliste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé.** Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

#### **Frais annexes :**

##### **➤ Frais de déplacement**

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait pour l'ensemble de la période par la communauté d'agglomération. La collectivité prend également en charge, 4 voyages aller-retour du lieu de domicile au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du-de la journaliste.

##### **➤ Hébergement**

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition du-de la journaliste sur le territoire.

##### **➤ Repas**

L'ensemble des repas est à la charge du-de la journaliste. Les repas ne pourront à aucun moment faire l'objet d'une demande de remboursement.

**Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du-de la journaliste-résident-e sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.**

## **3 - Accompagnement**

C'est la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, et plus précisément son service Culture, qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne le-la journaliste afin de le-la guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseur-e-s et des professeur-e-s référent-e-s, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des productions journalistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (rémunération, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent le-la journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des rencontres/interventions avec notamment le concours des professeur-e-s missionné-e-s ou conseiller-ère-s pédagogique-s référent-e-s désigné-e-s par l'éducation nationale (DRAAEAC et DSDEN) ;

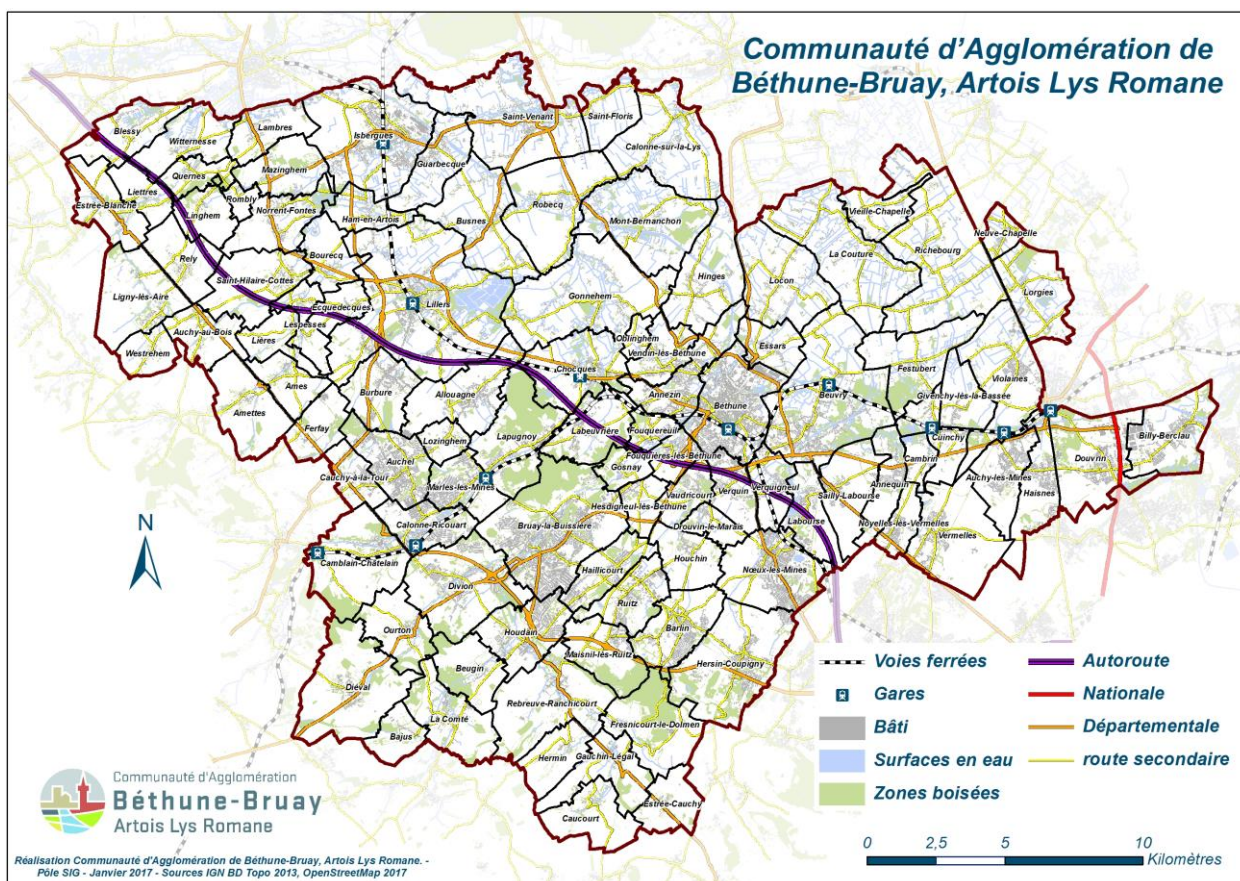
Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation

possible à l'accueil du-de la journaliste, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté d'Agglomération en direction des différents acteur-ric-e-s de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

## 4 - Le territoire et les partenaires locaux

La communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane compte 100 communes et 286 000 habitants sur 647 Km<sup>2</sup>. Elle forme un ensemble intercommunal singulier : sa capitale administrative, Béthune, compte 25 000 habitants et 62 communes ont moins de 2 000 habitants.



Afin de répondre à l'ambition de faire de l'agglomération un territoire durable dans toutes ses dimensions – écologique, sociale, économique - le projet de territoire à l'horizon 2032 définit 4 priorités : renforcer la coopération et soutenir les 100 communes, s'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature, accélérer les dynamiques de transition économique, garantir « le bien vivre ensemble », le bien-être et la proximité. Pour ce dernier enjeu, l'action des équipements et opérateurs culturels, l'irrigation culturelle par des créations et diffusions décentralisées, le développement de l'éducation artistique et culturelle et la qualification des pratiques amateurs, sont identifiés comme des composantes essentielles concourant à la cohésion sociale et à la qualité de vie. Ainsi, le contrat local d'éducation artistique s'inscrit parfaitement dans cette ambition.

Le territoire est jeune, 36,7% de sa population a moins de 29 ans et il compte un pôle universitaire de 4000 étudiants (Faculté des sciences appliquées, IUT, laboratoire de recherche...). Le niveau de formation progresse (21% de la population est diplômée de l'enseignement supérieur, ce qui reste néanmoins inférieur aux moyennes nationales).

L'enseignement est assuré dans plus de 200 écoles du 1er degré, 26 collèges et 14 lycées, publics et privés. De nombreuses structures accueillent les enfants et les jeunes en hors temps scolaire : les centres de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, les équipements municipaux spécialisés (crèches, centres de loisirs, accueil périscolaire, centres sociaux, etc.)

Ces établissements et structures diverses sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de gestes artistiques.

De nombreux équipements et acteurs culturels se répartissent sur le territoire : médiathèques/bibliothèques dont la mise en réseau est un important chantier en cours, Labanque (centre d'arts visuels), la Comédie de Béthune (Centre National Dramatique), des cinémas, la Cité des électriciens, des musées locaux, des salles de spectacles municipales, le conservatoire intercommunal de musique et danse, des écoles de musiques et danse municipales, des associations culturelles, etc.

La communauté d'agglomération souhaite renforcer ce maillage, faire vivre les réseaux et coordonner les actions afin que tous les habitants puissent en bénéficier.

La communauté d'agglomération porte une attention particulière aux personnes les plus fragiles, notamment dans le cadre du contrat de ville qu'elle pilote et qui concerne 15 communes (Auchel, Burbure, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Cauchy-à-la-Tour, Calonne-Ricouart, Haisnes, Houdain, Haillicourt, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Lillers et Divion) et 16 quartiers prioritaires où vivent 35 747 habitants. En complément, 9 quartiers d'intérêt communautaire ont également été identifiés par la CABBALR dans 7 communes (Auchy-les-Mines, Hersin-Coupigny, Divion, Béthune, Calonne-Ricouart, Haillicourt, Marles-les-Mines).

Dans ces quartiers, la population est plus jeune que sur le reste du territoire et cette jeunesse concentre différentes formes de précarité. Les actions en faveur des 0-25 ans sont ainsi ciblées en priorité dans chacun des champs d'intervention du contrat de ville.

De plus, la communauté d'agglomération s'est engagée pour l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie par la signature d'une charte handicap effective notamment dans le domaine culturel. Elle travaille dans ce cadre étroitement avec les structures et associations présentes sur le territoire.

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire, le site de la Communauté d'Agglomération peut être utilement consulté : <http://www.bethunebruay.fr/>

## 5- Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les journalistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;

- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## 6 - Faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé-e par cette offre est invité-e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé Action culturelle et territoriale.
- à bien prendre connaissance du déploiement de la démarche autour de l'éducation aux médias et à l'information dans la région Hauts-de-France. Éducation aux médias (culture.gouv.fr)

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche l'accueil du-de la journaliste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de projets ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche du-de la journaliste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponible pour une diffusion intensive sur le territoire.

Nous demandons également de préciser dans le dossier sa disponibilité pour l'une ou l'autre session identifiée, ou les deux.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : **emilie.malolepsy@bethunebruay.fr**

**Objet : CLEA / suivi du nom du-de la journaliste**

**La date limite d'envoi est fixée au 13/03/2025.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance. **Le nom du ou de la candidat.e retenu.e sera annoncé avant la mi-juin 2026.**

Il est précisé que si le-la journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un-e même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

**Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :**

Emilie .MALOLEPSY

03.21.54.78.25/ emilie.malolepsy@bethunebruay.fr

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>